



VOTRE SYNDICAT CHEZ AXA
UES AXA CS & AXA Matrix

Janvier 2019



AXA Insurance
AXA Risk Consulting

Négociation Salaire à AXA CS & MATRIX : La CFE CGC a signé l'accord

Suite à la signature l'accord salarial au niveau du groupe AXA en France, **une nouvelle négociation a eu lieu à AXA CS et Matrix en vue d'un accord local.**

Au-delà des mesures de l'accord groupe, les améliorations suivantes ont été obtenues par vos élus **CFE-CGC**:

- Augmentations Générales à effet du 1^{er} février (au lieu du 1^{er} mai / accord groupe)
- Augmentations Individuelles à effet du 1^{er} février (au lieu du 1^{er} juillet / accord groupe)
- Prime de tutorat revalorisée et prime « d'account manager » reconduite
- Historiquement, les augmentations étaient à effet du 1^{er} Janvier. L'actuelle migration dans Pleïades empêche une rétroactivité au 1^{er} Janvier. Nous avons demandé et obtenu le versement fin mai d'une prime correspondant au prorata d'augmentation (individuelle plus collective) pour le mois de janvier.



Vos élus **CFE-CGC** ont insisté sur les efforts fournis par les salariés tout au long de l'année 2018, dans un contexte de changements et d'incertitude, ayant abouti à de bons résultats pour l'entreprise. Ils ont demandé que ces efforts soient reconnus au travers d'une **amélioration sensible et visible du niveau du taux de retour des primes variables PPE et CRV, de l'intéressement et de la participation.** Nous avons été écoutés, espérons avoir été entendus.

Enfin, au niveau du groupe AXA en France, vos représentants **CFE-CGC** ont demandé la revalorisation de l'abondement sur le PERCO et pour les CESU, ainsi que la mise en place d'un abondement sur le Shareplan.

Vos élus **CFE-CGC**, déjà signataires de l'accord RSG, ont signé l'accord local, **qui améliore ses dispositions.**

En ce qui concerne la prime Macron, elle sera versée sur la paie de mars aux salariés présents le 31/12/2018, qu'ils soient alternants, CDD ou CDI et selon la rémunération annuelle théorique à 100% :

- Rémunération Annuelle Brute < 32.000€ => prime de 1000€
- Rémunération Annuelle Brute < 33.000€ => prime de 750€
- Rémunération Annuelle Brute < 34.000€ => prime de 500€
- Rémunération Annuelle Brute < 35.000€ => prime de 250€

La prime sera non imposable, sans charges sociales ni CSG. Elle sera versée au prorata de la présence sur l'année 2018.

Cette décision unilatérale de la Direction n'a fait l'objet d'aucune négociation. **Nous regrettons que la plage de salaires prévue par loi ne soit pas utilisée, cela aurait permis à un bien plus grand nombre de salariés de bénéficier du mécanisme.** Nous avons à nouveau alerté la Direction sur le sentiment de frustration qui sera ressenti par les salariés non éligibles à cette prime.

Questions - Réponses

Vous êtes nombreux à nous interroger sur les modalités de notre transfert vers XLCS SE, et sur ses conséquences administratives.

Afin de partager l'information avec vous, nous reprenons ici les questions que vous nous posez fréquemment, et espérons ainsi répondre à vos interrogations. Si vous avez d'autres sujets, n'hésitez pas à nous contacter !



Q : Mes jours sur le CET sont-ils perdus ?

R : **Non**. Sur le Compte Epargne Temps, les jours stockés dans les comptes court ou long terme sont conservés, tout comme les acquis individuels (par exemple les jours d'ancienneté de certains statuts, les jours de congés complémentaires.)

Q : La PPE, le CRV et les primes de tutorat ou d'account manager vont-elles disparaître ?

R : **Non**. La PPE et le CRV sont des dispositifs définis dans l'accord RSG. Les primes mentionnées sont négociées localement. Nous venons de négocier l'accord salarial pour notre AXA CS & Matrix. Ces dispositifs sont reconduits, la PPE et le CRV étant revalorisés de 2%.

Q : La participation va-t-elle disparaître ?

R : **Non**. La participation est calculée au niveau du groupe AXA. XLCS SE étant dans le périmètre, nous la toucherons « comme avant ». La participation est en effet constituée d'un « pot commun » en France, qui est ensuite réparti entre les entités bénéficiaires. (Cela permet de faire jouer la solidarité et de faire face aux difficultés auxquelles une entité pourrait être confrontée sur un exercice). Nous sommes toutefois en attente du mode de calcul de notre future contribution à ce pot commun.

Q : Nous ne serons plus une société d'assurance, donc adieu l'intéressement ?

R : **Non**. Notre accord actuel est arrivé à échéance. Nous toucherons courant 2019 l'intéressement calculé sur le périmètre AXA CS & Matrix, conformément à l'accord. Nous devons en négocier un nouveau sur le nouveau périmètre global (XL d'origine + UES AXA CS & Matrix + AXA Art). La négociation devra s'achever au plus tard le 30 juin. Vos élus CFE-CGC négocieront des critères adaptés et pertinents, nous devrions désormais avoir des indicateurs sur les délais d'émission de prime, de règlements de sinistres etc.... AXA Tech fonctionne sur ce mode depuis des années (disponibilité des serveurs, qualité de service etc...) et atteint régulièrement un bon taux d'intéressement.

Q : Dès le 1^{er} Février, on change de mutuelle ?

R : **Non**. Nous avons demandé et signé l'entrée de la succursale française d'XLCS SE dans le périmètre RSG (Représentation Syndicale de Groupe). Ce périmètre entraîne un certain nombre de droits dits « fondamentaux », dont les contrats santé et prévoyance dont nous bénéficions déjà à AXA CS & Matrix. Rien ne changera pour nous mais les actuels salariés d'AXA Art et d'XLCS SE seront bénéficiaires de ces contrats dès le 1er février prochain.



Questions – Réponses (suite)

Q : Il n’y a pas AXA dans le nom de notre nouvelle société

R : **Non**, en effet, même si le propriétaire d’XL Group est AXA. Nous avons toutefois demandé que le logo AXA figure toujours sur notre fiche de paie.

Q : Les employés ne seront pas salariés de la société d’assurance, une idée américaine ?

R : XL n’a rien inventé ! On revient un peu au modèle historique d’AXA France avant la fusion AXA-UAP, où AXA France IARD et AXA France Vie détenaient le portefeuille et portaient le risque alors que les employés étaient salariés du GIE AXA France.

Q : Que le siège d’XLCS SE soit à Londres ou à Dublin, fini le code du travail français ?

R : **Non**, nous serons salariés de la succursale française d’XLCS SE. On peut vérifier que les actuels salariés XL en France sont bien décomptés dans l’établissement Français, <https://www.societe.com/etablissement/xl-catlin-services-se-82350008700023-1a.html>, alors que la holding londonienne n’a pas de salariés en France <https://www.societe.com/etablissement/xl-catlin-services-se-82350008700015-0a.html>. Tout ce qui concerne les cotisations retraite, maladie etc reste de droit français et ne change rien à nos statuts précédents.

Q : Je n’ai pas signé d’avenant

R : Il n’y a pas d’avenant, car c’est un transfert complet de l’activité et des salariés (vécu à plusieurs reprises par de nombreux salariés du groupe AXA dans le cadre de l’ancien article 122-12 du code du travail, aujourd’hui article 1224-1).

Q : En société de services, nous aurons la convention collective Syntec ?

R : **Non**, nous avons demandé et obtenu l’application volontaire de la CCN de l’assurance, comme les salariés d’AXA Tech depuis la création de leur entité par exemple.

Q : Dans 15 mois, nos accords d’entreprise disparaissent ?

R : La loi prévoit en fait que les accords survivent un maximum de 15 mois, et tombent dès qu’ils sont remplacés par de nouveaux accords globaux. Nous aurons donc 15 mois pour tout renégocier, sachant que ces négociations se feront dans le cadre de la RSG et que la marge locale n’est pas énorme. Pour information les actuels salariés d’XLCS SE, qui bénéficiaient encore d’un CET l’ont dénoncé et ont négocié un nouvel accord temps de travail similaire au notre.

Q : Et maintenant ?

R : La réelle fusion va pouvoir commencer, la Direction devrait nous présenter à partir du mois de Février ses projets d’organisation pour notre nouvelle entité, dans le cadre du futur CCE. Outre le fonctionnement métier, les thèmes tels que d’éventuels rapprochements physiques seront abordés.





Comité Central d'Entreprise

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 24 janvier, vos élus **CFE-CGC** ont désigné vos représentants au CCE, qui se réunira à partir du mois de février. C'est dans cette instance que devrait être présentée la future organisation cible d'XLCS SE et ses impacts pour chaque salarié.

Vos représentants **CFE-CGC** seront **Patricia Nunez, Guillaume Robieux, Adeline Sangu, Laurent Lamarle, Christiana Peter, Hedi Ben Sedrine, Marie-Christine Leclercq, Paul de Torres et Sandrina Caraco.**

Service de Santé au Travail de Groupe

Suite au déménagement à JAVA et au départ du Docteur Faucon, le suivi des salariés et l'avenir du service médical d'AXA CS et Matrix sont devenus un vrai sujet.

Le groupe nous a donc présenté un projet de Service de Santé au Travail de Groupe, piloté par le GIE AXA, qui permettra une présence médicale renforcée et un service commun pour les occupants de JAVA. Nous avons toutefois attiré l'attention de la Direction sur l'ophtalmologie dont le périmètre d'intervention devrait être étendu.



Rassurés sur l'avenir de nos 2 infirmières, vos représentants **CFE-CGC** ont donné un avis favorable.

BCAC / CEGEDIM

Le BCAC a délégué la gestion du régime de frais de santé et de prévoyance à iGestion. Or, de nombreux dysfonctionnements ont pu être constatés lors de la migration des dossiers de B2V à iGestion, qui a concerné plus de 250 000 actifs et retraités.

Des erreurs de paramétrage ont engendré des cartes de tiers-payant manquantes ou erronées et le retard dans l'ouverture de certains services (des fonctionnalités de l'extranet, connexion aux réseaux de soins...).

Les causes de ces dysfonctionnements ont été identifiées et des actions correctrices sont menées ; 20.000 cartes de tiers-payants sont parties ces derniers jours et les liquidations de prestations sont débloquées au fur et à mesure que les correctifs sont validés.

Jusqu'à fin janvier, les paramétrages vont être fiabilisés, l'ouverture du service réseaux de soins et prise en charge Hospitalisation réalisée, et les cartes dématérialisées mises à disposition dans l'extranet

Par ailleurs, afin de faire face à la saturation de la plateforme téléphonique, les effectifs de téléconseillers ont été doublés.

BFS (Bon de Financement Syndical)

Il est encore temps de nous remettre le bon de financement syndical que vous avez reçu à votre domicile, soit en main propre, soit à l'aide des urnes situés dans le grand co-working à chaque étage de JAVA, soit à l'aide de l'enveloppe pré-affranchie fournie aux absents et provinciaux.

